



**AVIS PUBLIC**

**ENTRÉE EN VIGUEUR - RÈGLEMENT RCA25 22009**

**PRENEZ AVIS** que le conseil d'arrondissement du Sud-Ouest a adopté, lors de sa séance ordinaire du 9 juin 2025, le règlement suivant :

**RCA25 22009** : Règlement abrogeant le Règlement relatif aux bibliothèques de l'arrondissement du Sud-Ouest (RCA23 22009)

Ce règlement entre en vigueur le 19 juin 2025 et est déposé au bureau du secrétaire d'arrondissement situé au 815, rue Bel-Air, 1<sup>er</sup> étage, Montréal, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance. Il peut également être consulté à l'adresse suivante: <https://montreal.ca/reglements-municipaux/>.

FAIT à Montréal, le 19 juin 2025.

Le secrétaire d'arrondissement,  
Daphné Claude